

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration, apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LETTRE APOSTOLIQUE

Par laquelle Notre Très Saint-Père le Pape Pie X confirme l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin instituée par son prédécesseur Léon XIII d'heureuse mémoire et ratifie ses statuts, ses droits et ses privilèges ; exhortant les membres de cette Académie non moins que tous les professeurs de philosophie des écoles catholiques à suivre fidèlement les enseignements du saint docteur et à se pénétrer chaque jour davantage de sa méthode et de sa doctrine.

PIE X, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

DARMI les titres de gloire de Léon XIII, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, tout appréciateur impartial estimera comme l'un des plus signalés que, ayant entrepris de régler les études du jeune clergé conformément aux besoins de ce temps, il se soit appliqué tout d'abord, avec le plus grand soin, à remettre en honneur la méthode de saint Thomas d'Aquin.

En effet, ému de la nouvelle direction que prenaient les esprits et voyant se propager des systèmes philosophiques et des manières de résoudre les plus graves problèmes nullement conformes à la vérité catholique, il estima qu'il fallait, sans retard, obvier au danger qui en résultait pour les séminaristes ; et cela d'autant plus qu'il avait remarqué que plus d'une fois on s'était écarté, par amour de la nouveauté, des règles tracées

pour leurs études et consacrées par l'approbation de l'Eglise et l'expérience des siècles.

C'est pourquoi il rendit à l'enseignement de la philosophie chrétienne et de la théologie, leur Maître et leur Guide, le Dr Angélique, dont le génie presque divin a façonné des armes on ne peut plus propres à défendre la vérité et à terrasser même les multiples erreurs de notre temps. Car ces principes doctrinaux que les Saints Pères et les docteurs de l'Eglise, lumières de tous les siècles, nous ont légués, personne ne les a mieux coordonnés ni plus excellemment interprétés que saint Thomas, qui les a extraits de tous leurs écrits.

Ce n'est pas que le Pontife ait négligé en aucune façon les réels progrès que la science doit aux recherches effectuées de nos jours ; au contraire, persuadé que le clergé ne peut tenir son rang, s'il n'est pourvu d'un certain degré de culture scientifique, il a voulu que l'éducation des clercs fût complétée par la connaissance des principales notions de cet ordre.

Quoiqu'il en soit, pour promouvoir cette restauration de la méthode de saint Thomas qu'il avait décrétée par sa Lettre Encyclique *Æterni Patris*, il institua dans cette ville de Rome, afin qu'en cela même elle servit d'exemple à tout l'univers catholique, une Académie spéciale qu'il appela : *Académie de saint Thomas d'Aquin*, lui assignant pour objet d'expliquer, de défendre et de propager la doctrine du Docteur Angélique, surtout sa doctrine philosophique. Il pourvut généreusement cette

Académie de revenus annuels suffisants pour en garantir la stabilité. Il lui attribua la faculté, à l'égal des grandes Universités ou Lycées, de conférer à ses élèves le grade de docteur en philosophie, après qu'ils auraient achevé le cours de leurs études et subi avec succès un examen solennel. Enfin, en 1895, il amenda puis approuva définitivement les statuts contenant les règles qu'une longue expérience avait fait adopter.

Quant à Nous, Notre Pontificat commençant à une époque plus ennemie qu'aucune autre peut-être de la sagesse léguée par nos pères, Nous estimons qu'il est de toute nécessité de maintenir très religieusement ce que Notre illustre prédécesseur a établi pour mettre en honneur la philosophie et la doctrine de saint Thomas et pour en tirer encore des fruits plus abondants.

A cet effet, Nous voulons que l'Académie romaine de Saint-Thomas, la première et la principale des institutions de ce genre, ne soit pas moins l'objet de Notre particulière sollicitude qu'elle ne le fut de celle de Léon XIII.

Nous avons constaté avec quelle diligence et quels heureux résultats les membres de cette Académie se sont acquittés de leur mission soit en illustrant par de savants commentaires la doctrine du Maître, soit en développant sa pensée et en étudiant d'après ses principes des questions nouvelles, soit en jugeant d'après sa méthode les théories des philosophes contemporains; aussi les félicitons-nous volontiers de ce qu'ils ne contribuent pas médiocrement au progrès de la vraie

philosophie. Mais, de peur que la durée n'apporte quelque relâche à de si nobles efforts, nous souhaitons ardemment que Notre parole et Notre autorité les animent d'un nouveau courage et qu'ils se mettent à la tâche comme au premier jour.

Cette exhortation, ce n'est pas seulement à eux que Nous l'adressons, mais elle vise, comme il convient, tous ceux, quels qu'ils soient, qui dans tout l'univers enseignent la philosophie dans les écoles catholiques ; qu'ils prennent donc garde de ne s'écarter jamais de la voie et de la méthode de saint Thomas d'Aquin et qu'ils s'en pénètrent chaque jour davantage. En outre, Nous recommandons à tous, avec la plus grande insistance, de consacrer principalement leur talent et leurs efforts à combattre, autant qu'il est en eux, ce commun fléau de la raison et de la foi dont la contagion s'est étendue de toutes parts, Nous voulons dire le *néorationalisme*, dont il faut à tout prix et par tous les efforts empêcher que la jeunesse cléricale respire moins que tout autre les miasmes pernicieux.

Par ailleurs, Nous maintenons et confirmons tous et chacun des statuts, biens, privilèges et droits que Notre prédécesseur a donnés et attribués à l'Académie romaine de Saint-Thomas, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, en la fête de saint Raymond de Pennafort, 23 janvier 1904, la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
N. T. SAINT-PÈRE PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

**Au sujet des grades académiques en Ecriture
sainte qui devront être conférés par
la Commission biblique**

PIE X, PAPE

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE

LA conscience de Notre devoir apostolique Nous invite à promouvoir de plus en plus parmi le clergé l'étude de l'Ecriture sainte, surtout à l'époque présente, où Nous voyons cette source de révélation divine et de la foi battue en brèche, partout et plus que jamais, par l'intempérance de la raison humaine. C'est ce que comprenait Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, aussi ne se contenta-t-il pas d'avoir publié en l'année 1893 la lettre Encyclique *Providentissimus Deus*, spécialement consacrée à la question biblique. En effet, peu de mois avant sa mort, par la lettre apostolique *Vigilantiae*, il institua un conseil romain particulier, composé d'un certain nombre de cardinaux de la Sainte Eglise, ainsi que de plusieurs autres hommes d'une science éprouvée.

Ce conseil devait, en s'éclairant des lumières de la doctrine et de la tradition de l'Eglise, apporter en outre à la légitime exégèse biblique l'appui d'une science en progrès ; il avait également pour mission de prêter son concours aux catholiques, soit en les aidant et en les dirigeant dans cet ordre d'études, soit en mettant fin aux controverses qui pourraient exister entre eux.

Nous, de Notre côté, comme il est juste, Nous entourons aussi de Nos sollicitudes et Nous couvrons de Notre autorité cet insigne monument que Notre prédécesseur Nous a laissé de sa pontificale prévoyance. Bien plus, ayant pleine confiance dans le zèle de ce conseil ou de cette *Commission*, Nous avons résolu aujourd'hui de diriger ses efforts vers une œuvre que Nous jugeons devoir être grandement efficace pour promouvoir l'étude des Ecritures. En effet, Nous voulons lui fixer un plan dont l'exécution aura pour résultat de préparer un bon nombre de maîtres recommandables par la profondeur de leur science, l'intégrité de leur doctrine, et qui se consacreront dans les écoles catholiques à l'interprétation des Livres saints.

Assurément, il serait très utile, pour atteindre ce but, de réaliser un projet que Léon XIII, Nous le savons, souhaita de mener à bien, et qui consistait à fonder dans la ville de Rome une sorte d'Athénée spécial, enrichi de professeurs éminents et de tous les documents de l'érudition biblique ; là se réuniraient des jeunes gens choisis en n'importe quel pays, et ils en sortiraient après être devenus des maîtres dans la science

des paroles divines. Mais pour accomplir ce dessein, les ressources nous font défaut à l'heure actuelle, de même qu'elles ont manqué à Notre prédécesseur. Nous avons le ferme espoir et la certitude qu'un jour elles Nous seront fournies par la libéralité des catholiques. En attendant, Nous avons résolu d'exécuter et de terminer par la teneur de ces lettres, ce que Nous permettent de faire les circonstances actuelles.

C'est pourquoi, ayant en vue le bien et le salut communs, et les intérêts de la foi catholique, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous instituons les grades académiques de licencié et de docteur dans la science de l'Écriture sainte, grades qui devront être conférés par la *Commission* biblique, conformément aux règles qui sont indiquées ci-dessous :

I. Nul ne pourra concourir aux grades académiques en Sainte Écriture, s'il n'est prêtre de l'un ou de l'autre clergé, et s'il n'a obtenu le titre de docteur en théologie sacrée dans une Université ou dans un Athénée approuvés par le Siège apostolique.

II. Les candidats au grade de licencié ou de docteur en Sainte Écriture devront subir sur la doctrine un examen oral et un examen écrit. La commission biblique fixera les matières sur lesquelles devront porter ces examens.

III. La commission nommera les examinateurs chargés de vérifier la science des candidats. Ces examina-

teurs seront au nombre de cinq au moins, et devront être choisis parmi les consultants. Toutefois la commission pourra, en ce qui concerne la licence seulement, déléguer parfois cette fonction à d'autres hommes compétents.

IV. Les candidats à la licence en Sainte Ecriture pourront être admis aux examens dès qu'ils auront obtenu le titre de docteur en théologie. Les candidats ne pourront en subir les examens qu'un an après avoir obtenu la licence.

V. En ce qui concerne l'examen de la doctrine pour les grades en Sainte Ecriture, il faudra veiller à ce que le candidat développe par écrit une thèse choisie par lui et approuvée par la commission biblique, et qu'ensuite, dans une assemblée régulièrement tenue à Rome, il la soutienne contre les contradictions des examinateurs.

Voilà ce que Nous voulons, ordonnons et établissons nonobstant toutes choses contraires.

Il Nous reste à exprimer le souhait que Nos vénérables frères les évêques et autres chefs de pasteurs, cherchent, chacun en vue du bien de son diocèse, à retirer de ces statuts établis par Nous les fruits abondants que Nous Nous en promettons. C'est pourquoi, lorsqu'ils verront dans leur clergé des sujets pourvus de dispositions particulières pour les études bibliques, qu'ils veuillent bien les exhorter et les aider à obtenir leurs grades en cette science ; qu'ils choisissent de pré-

férence des ecclésiastiques pourvus de ces grades pour leur confier dans leurs séminaires l'enseignement des Ecritures.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, en la fête de saint Pierre Damien, le 23 février 1904, la première de Notre Pontificat.

A. card. MACCHI.

LE DISCOURS DU PAPE

Discours prononcé par Sa Sainteté, en réponse aux félicitations du Sacré-Collège pour sa fête onomastique.

NOUS accueillons avec une vive satisfaction les souhaits de bonheur que le Sacré-Collège Nous apporte pour la première fois, en l'heureux anniversaire de la fête de saint Joseph dont il Nous a été donné de recevoir le nom vénéré au saint Baptême.

Ces souhaits sont pour Nous un témoignage très agréable des sentiments filiaux et dévoués du Sacré-Collège, et ils redoublent pour Nous la joie d'une fête déjà chère au monde catholique, à tant de titres.

En rendant au Sacré-Collège le témoignage de Nos sincères remerciements, Nous élevons Notre âme et Notre cœur vers le très doux patron de l'Eglise universelle, afin que, pour la réalisation des vœux qui Nous sont offerts, il Nous obtienne du Souverain Dispensa-

teur de tout bien les lumières et les secours nécessaires pour l'exercice de notre difficile ministère, et, pour l'Eglise, cette protection efficace et bienveillante dont elle a tant besoin dans les rudes et périlleuses luttes du temps.

Et assurément ces luttes ne manquent pas de nos jours.

A la vérité, si nous jetons le regard sur les conditions de la grande famille catholique, Nous trouvons sans doute des motifs bien solides de consolation dans l'étroite et belle union de l'Episcopat avec ce Siège Apostolique, dans le mouvement affectueux des peuples vers ce centre de l'Unité, dans le développement fécond et toujours croissant que prennent les œuvres catholiques chez toutes les nations.

Mais, d'autre part, Nous avons une large matière de préoccupation et d'amertume, quand Nous voyons avec quelle ardeur sont attaqués les principes catholiques, avec quelle audace sont répandus parmi les multitudes des erreurs non moins funestes à l'Eglise qu'au pouvoir civil et avec quelle aberration l'on détruit en certaines contrées les institutions et les œuvres les plus salutaires, fondées par l'Eglise avec tant de sollicitude et de sacrifices pour le bien moral et matériel du peuple.

Par rapport à ce dernier point, vous n'ignorez pas, messieurs les cardinaux, les douloureux événements qui se déroulent en France depuis plusieurs années.

Depuis que, par un inscrutable dessein de la Divine Providence, Nous avons été élevé à la chaire du Prince

des Apôtres, Nous n'avons pas manqué, comme auparavant Notre glorieux prédécesseur, de donner à l'illustre nation française les preuves de sincère affection et de spéciale déférence à son gouvernement.

Or, il faut l'avouer, pendant que Nous étions grandement réjoui par les démonstrations continuelles de piété et d'attachement qui nous viennent de ce peuple catholique, Nous sommes profondément attristé par les mesures adoptées et les autres qu'on est en train d'adopter dans les sphères législatives contre les congrégations religieuses, qui formèrent en ce pays, par leurs œuvres admirables de charité et d'éducation chrétienne, la gloire non moins de l'Eglise que de la patrie.

Comme si ce qui a été accompli à leur détriment n'était pas immensément grave et déplorable, on a cru devoir aller plus outre, malgré nos efforts répétés pour l'empêcher, en présentant et défendant un projet ayant pour but d'interdire, par une injuste et odieuse exception, tout enseignement aux membres des instituts religieux, même autorisés, et cela uniquement parce qu'ils sont religieux, de supprimer les instituts approuvés spécialement dans ce but d'enseignement et de liquider leurs biens.

Cette mesure, comme chacun le comprend, aura la triste conséquence de détruire en très grande partie, l'enseignement chrétien, fondement principal de toute société civile, préparé et alimenté par les catholiques, sous l'égide de la loi et au prix des plus généreux sacrifices.

Par suite, il y aura un grand nombre d'enfants élevés, contrairement à la volonté de leurs parents, sans foi et sans morale chrétienne, au péril incalculable des âmes.

De même on aura de nouveau le navrant et décourageant spectacle de milliers de religieuses et de religieux, contraints, sans avoir en rien démérité, d'errer isolés et privés de ressources sur tous les points du territoire français ou exilés sur les terres étrangères.

Nous déplorons et réprouvons hautement de telles rigueurs essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, et essentiellement contraires aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même qui défend de frapper des citoyens pacifiques, qui en se dévouant, sous la garantie de la loi, aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont contrevenu à aucun des devoirs ni à aucune des charges imposées aux autres citoyens.

A ce propos, Nous ne pouvons Nous dispenser d'exprimer Notre douleur pour la mesure prise de déférer au Conseil d'Etat, comme abusives, des lettres respectueuses adressées au premier magistrat de la République par plusieurs pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres de ce Sacré-Collège, Sénat auguste du Siège Apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour rappeler son attention sur des sujets étroitement

connexes, avec les devoirs les plus impérieux de la conscience et avec le bien public.

Mais, bien que cette situation attriste profondément notre cœur, elle ne diminue pas Notre courage. Au contraire, Nous gardons le ferme espoir que le Seigneur, accueillant favorablement Nos prières et celles de tant d'âmes pieuses, hâtera l'heure de ses miséricordes et ouvrira aussi le cœur de ceux qui aujourd'hui sont sourds à la voix de l'Eglise.

De ces sentiments de confiance et de fermeté s'inspireront, surtout, Nous en sommes sûr, les religieuses et les religieux de France, enfants choisis de l'Eglise catholique, que Nous suivons dans leur douleur avec la plus profonde affection de Notre cœur paternel et avec Nos prières les plus ferventes.

Que la rude épreuve du moment n'ébranle pas leur fermeté ; qu'ils s'adonnent au contraire, avec un redoublement de ferveur à une vie de foi et d'œuvres saintes ; pardonnant à ceux qui, de quelque façon que ce soit, s'attaquent à leurs Instituts, et tenant toujours en haut leurs pensées et leurs regards.

La tribulation est l'héritage de l'Eglise, mais à travers les ombres et les vicissitudes d'ici-bas, la foi nous montre les purs horizons d'une autre patrie où, pour récompense de nos vertus et des angoisses patiemment souffertes, Il nous sera donné de jouir, dans la vision de Dieu, d'une paix et de douceurs sans fin.

Nous voyons bien, messieurs les cardinaux, que Nos

paroles se sont écartées de la joie de la fête pour un sujet tout différent. Mais il Nous a semblé opportun que, comme Nos Fils très chers, vous deviez participer à Nos peines comme à Nos joies.

Et maintenant, pour vous augurer, du Ciel, les plus rares faveurs, en retour de vos souhaits, Nous vous donnons de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

L'ALCOOLISME

D'une importante étude publiée dans les *Etudes* par le Dr Surbled, nous extrayons les passages suivants qui sont d'une application universelle :

L'ALCOOLISME n'est pas spécial aux basses classes, comme on tend à le croire ; il sévit à tous les degrés de l'échelle sociale. Les riches pensent y échapper en absorbant des vins fins, des cognacs prétendus supérieurs ; ils s'empoisonnent. Tous les alcools, d'où qu'ils viennent, sont inférieurs et dangereux au point de vue hygiénique. " Il faut renoncer, déclare très justement un auteur, M. Baudran, à la chimère de l'innocuité des liqueurs d'origine naturelle. On ne peut satisfaire la sensualité sans nuire à la santé. Riches et pauvres sont à cet égard logés à la même enseigne. "

L'alcoolisme porte un coup fatal à la famille, et par conséquent à la société. C'est d'abord l'homme qui est atteint : attiré au cabaret par les camarades, par la

gourmandise, par l'ennui et le désœuvrement, il s'y empoisonne, contracte la passion du jeu, perd le goût du foyer comme celui du travail, dissipe rapidement ses gains. Il rentre les mains vides à la maison, et, pour la femme et les enfants, c'est la misère noire avec toutes ses conséquences,

La descendance de l'ivrogne, on l'a vu, s'étiole et disparaît rapidement ; mais que deviennent les rares survivants ? Ils gardent empreint dans tout leur être le vice héréditaire, et leur déchéance s'accuse bien davantage, quand ils deviennent, ce qui est fréquent, alcooliques eux-mêmes. L'alcoolisme ne déprime pas seulement le corps, mais l'esprit, le cœur, la mentalité même des descendants. Et la dégénérescence individuelle devient une dégénérescence sociale, prélude de décadence et de ruine. L'illustre Gladstone avait raison de dire que l'alcoolisme est un fléau plus redoutable, plus dévastateur que les fléaux historiques, la peste, la guerre, la famine ; il ne se borne pas à tuer, il dégrade.

Le signe le plus frappant de l'héredo-alcoolisme, c'est la diminution du taux intellectuel, ce que le docteur L-grain a appelé l'anesthésie morale.

L'affaiblissement mental, la perversion du sens moral qui résultent de l'héredo-alcoolisme ont leur retentissement fatal et douloureux dans l'ordre social. Le buveur et ses enfants frappés d'anesthésie morale, s'abandonnent aux délits, aux crimes, et ces piliers d'estaminets deviennent des piliers de tribunaux et des habités de prisons.

Arrêtons-nous ici dans l'intéressante analyse du beau travail du docteur Souilhé, qui mérite d'être lu, propa-

gé et compris. Tous se rallieront à la conclusion si sage de notre jeune confrère : " Un pays possède un capital intellectuel et moral qu'il est de son devoir de faire prospérer. Dès que ce capital tendra à diminuer, fatalement la nation déclinera et marchera vers sa perte. Or l'alcoolisme héréditaire produit physiquement et moralement un peuple de dégénérés ; la vigueur physique s'affaiblit, le taux intellectuel s'abaisse, le sens moral s'atrophie, et jamais n'a semblée plus vraie la vieille parole d'Amyot : " L'ivrogne n'engendre rien qui vaille. "

Associons-nous donc généreusement, hardiment, à la lutte contre l'alcool sous toutes ses formes ; révélons sans nous lasser les tares et les dangers de l'alcoolisme ; tenons tête aux empoisonneurs patentés, aux " grands électeurs ", et n'ayons cure de leurs rodomontades et de leurs menaces.

Nous sommes forts, car nous défendons la cause de la raison, de la science, de la patrie, de la race, et nous aurons la victoire, si nous combattons avec union, désintéressement et persévérance.

Il y en a qui ergotent sur un mot : L'alcool est-il un aliment ? Sans doute c'est un aliment, mais un aliment dangereux, un poison. L'arsenic aussi est un aliment, puisque certaines peuplades en vivent ; mais ce n'est pas moins un poison. Poursuivons donc notre patriotique croisade avec une sainte ardeur.

(Guerre au poison, guerre à l'alcool

MGR GRANDIN

Par le Rév. Père Jonquet, o. m. i.

NOUS venons d'achever la lecture de la vie de Mgr Grandin par le Rév. Père Jonquet, des oblats de Marie Immaculée. Rarement avons-nous passé heures plus délicieuses. Non pas que l'auteur ait visé à faire avant tout œuvre de style. Loin de là. Mais outre le charme littéraire qui se dégage de ces pages écrites sous la dictée d'un cœur d'apôtre, le livre est l'histoire d'une âme si belle, il nous ouvre des horizons si vastes sur les missions catholiques du Nord-Ouest, qu'on le lit avec un intérêt passionnant. Nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes assuré, de leur en donner un aperçu succinct.

* * *

Nous ne savons plus qui a dit que si l'on voulait connaître l'origine et la source d'une vocation sacerdotale, il fallait remonter jusqu'à la mère. Rien de plus vrai en ce qui concerne le grand évêque dont nous entretenons le Rév. Père Jonquet.

Si l'appel de Dieu avait résonné depuis longtemps dans l'âme du petit Vital Grandin, sa mère qui avait déjà donné à Jésus-Christ l'un de ses fils, avait également découvert le travail de la grâce sur Vital et deviné ses préoccupations intimes. Elle aussi avait prié,

résignée à tous les sacrifices, prête à tous les généreux amours.

Mgr Grandin évoquant un jour ses souvenirs d'enfance racontait avec sa simplicité charmante ce touchant dialogue entre sa mère et lui : « Ma mère me dit : Que veux-tu faire ? — Je voudrais devenir prêtre ! Mais je vous vois si gênés que je n'osais le dire ! — Allons, dit ma mère, ne sais-tu pas que le bon Dieu nous aidera. Quand ton grand frère a commencé, nous ne savions pas si nous pourrions continuer, et voici qu'il achève. Va trouver monsieur l'abbé et demande-lui de t'enseigner le latin ».

Dans cette communication du cœur à cœur, on ne sait qu'admirer le plus ou de l'affectueuse délicatesse de l'enfant, ou de l'esprit surnaturel de la mère. Oui le petit Vital si frêle, si chétif alors sera prêtre. Il le sera malgré la pauvreté des siens, malgré sa santé toujours chancelante. Il le sera pour devenir l'apôtre des tribus sauvages de l'Amérique du Nord, et pour étendre dans de vastes régions à peine connues jusque-là le royaume de Dieu. Il le sera pour porter suivant les énergiques expressions que Louis Veillot écrivait de lui, « dans la nuit la lumière, dans les glaces l'amour, dans la mort la vie ».

Après des études classiques à tout instant interrompues par la maladie, Vital Grandin passait quelques mois au Séminaire du Mans. Puis se croyant appelé aux missions étrangères il se rendait à Paris. Mais Dieu le voulait oblat. Aussi, dès le 15 décembre 1851, quittait-il

le Séminaire de la rue du Bac pour se rendre à Notre-Dame de l'Osier, en Dauphiné, où se trouvait alors le Noviciat de la congrégation fondée par Mgr de Mazenod.

Ordonné prêtre en 1854, le Père Grandin arrive la même année à Saint-Boniface. En attendant qu'on lui détermine un poste, « il fourbit ses armes, étudie les langues, prend les leçons des anciens missionnaires, prêche, visite les malades ». Déjà son zèle et son dévouement ne connaissent pas de bornes. Mais, comme ajoute son biographe que nous venons de citer, ce n'était là qu'une halte dans sa vie.

En 1855, nous le voyons partir pour la mission de la Nativité, située sur les bords du lac Athabaska, à sept cents lieues de Saint-Boniface.

Dès lors le missionnaire peut se donner sans mesure au salut des âmes. Le rêve de sa vie se trouve réalisé. Car pour lui quel bonheur de pouvoir déverser sur de pauvres sauvages les flots de charité dont son cœur sacerdotal déborde ! Ni les fatigues, ni le froid, ni la faim, ni les périls de mort ne peuvent l'empêcher de porter à ces déshérités de la nature les secours et les consolations de notre sainte religion. Dès lors, comment s'étonner de la religieuse vénération qu'éprouvaient pour lui les tribus qu'il allait évangéliser ? Comment s'étonner de l'amour qu'elle lui ont gardé par delà la mort ?

Cependant Mgr Taché avait demandé à Rome un coadjuteur. Se trouvant à Saint-Boniface, à plus de mille lieues de certaines de ses missions, il lui était impossible de les diriger. Mgr de Mazenod consulté sur le choix d'un sujet parmi ses fils oblats, avait désigné à Rome le Père Grandin comme *dignissimus inter dignos*. Or, dès le 11 décembre 1857, Pie IX signait les bulles érigeant une coadjutorerie dans le diocèse de Saint-Boniface et nommait le Père Grandin coadjuteur de Mgr Taché, avec le titre d'évêque de Satala *in partibus infidelium*.

Durant le cours des négociations avec Rome, le Père Grandin qui ne se doutait aucunement de l'honneur sublime qui l'attendait, se consacrait plus que jamais à ses chères missions. Donc, qu'on se figure son étonnement, quand au mois de juillet 1858, il reçut la lettre de Mgr de Mazenod lui annonçant son élévation à l'épiscopat. Un instant il crut rêver et ce fut pour lui comme un coup de foudre.

Mais il fallait partir pour la France. Tel était l'ordre du supérieur-général qui tenait lui-même à consacrer le nouvel élu. De plus, Mgr Taché écrivait spirituellement à son cher coadjuteur : « Hâtez-vous, votre préconisation datera bientôt de deux ans. Le pape vous regarde déjà comme un vieil évêque et, s'il vous écrivait, il vous donnerait le titre de vénérable Frère ».

La mort dans l'âme mais résolu à faire la volonté de Dieu, le Père Grandin s'embarquait pour l'Europe, à la fin d'août 1859 et arrivait à Marseille le 3 novembre de la même année.

Qu'on nous permette de citer ici le dialogue sublime qui s'établit entre Mgr de Mazenod et son fils bien-aimé le suppliant, au milieu de ses larmes, de lui épargner le fardeau de l'épiscopat, à l'âge de trente ans.

« — Tu seras évêque, disait le supérieur-général.

« — Mais, Monseigneur, mon âge, ma santé, mes défauts...

« — Le Souverain-Pontife t'a nommé, et quand le pape parle, c'est Dieu qui parle.

« — Monseigneur, je veux rester oblat.

« — Certes, c'est bien ainsi que je l'entends.

« — Mais la dignité épiscopale semble incompatible avec la vie religieuse.

« — Comment ! la plénitude du sacerdoce exclurait la perfection à laquelle doit tendre un religieux !

« Et se dressant avec la noble fierté et la religieuse grandeur qui le caractérisait il ajouta : « Personne n'est plus évêque que moi, et, bien sûr, personne n'est plus oblat que moi non plus.

« Tu seras évêque ; je le veux ; mais tu n'en seras que plus oblat, et la congrégation te considèrera toujours comme tel ».

Evêque et oblat, non cela n'est pas incompatible comme le prouve l'histoire merveilleuse des innombrables missions fondées par les fils de Mgr de Mazenod. Mais cela n'était surtout pas incompatible, quand il s'agissait du Père Grandin. Oblat il le fut toute sa vie, gardant, autant que les circonstances le permettaient, la plus inviolable fidélité à ses règles. Et qui, d'autre part,

fut plus évêque que lui, lui dont le cœur tressaille de bonheur à chaque triomphe de l'Eglise, lui dont l'âme s'endeuille et s'attriste à chaque nouvelle douleur dont on abreuve le Vicaire de Jésus-Christ ? Evêque et oblat, oui voilà bien les deux resplendissantes couronnes qui rayonnent au front de Mgr Grandin, et, il semble que sa douce et sereine figure nous apparaîtrait moins belle, s'il avait été privé de l'une d'entre elles. Comme il aime toujours sa congrégation ! Comme il sert toujours la sainte Eglise avec le plus inébranlable courage et comme il sut, lui un doux et un pacifique, revendiquer ses droits avec une noble fierté et la plus indomptable énergie, quand il les vit méconnus ! Je ne suis qu'un évêque *pouilleux*, dira-t-il un jour à Louis Veillot. Mais l'illustre publiciste ajoutera, en s'inclinant avec un respect mêlé d'admiration devant cette grande âme d'évêque qu'il compare à saint Benoit Lâbre : « Le mendiant du Colisée et l'évêque *pouilleux* de l'Amérique du Nord sont bien de la même famille : celle des héros et des saints ».

* * *

Et que dire à présent du patriotisme de Mgr Grandin ? La France qu'il avait quittée à 25 ans, pour porter au loin son nom chéri et la faire aimer en même temps que Jésus-Christ, comme il souffre de voir les impies l'arracher à sa mission providentielle ! Quels cris de douloureuse tristesse il laisse échapper en voyant le gouvernement de son pays trahir la cause de la papauté ! Que d'angoisses dans son âme durant les désastres de

l'année terrible ! Et son cœur ne pouvant plus tenir devant les malheurs de Pie IX et de la France, il écrivait en ces termes au Souverain Pontife : « Si nous avons
« tressailli d'allégresse à la réception du *Pastor æternus*,
« nous avons senti une amère douleur en apprenant,
« ce même jour, l'abandon de Rome par la Fille aînée
« de l'Eglise, et la spoliation sacrilège de la ville éternelle. Nous protestons de tout notre pouvoir contre
« cette injustice inouïe, dont nos sauvages les plus barbares seraient incapables. La plupart d'entre nous,
« nous aimons la France parce qu'elle est notre patrie.
« Tous nous l'aimons comme missionnaires, parce que
« c'est grâce à sa charité surtout que nous faisons ici
« l'œuvre de Dieu.

« Nous étions légitimement fiers de voir le drapeau français flotter encore à Rome après la spoliation des Etats de votre Sainteté. C'était pour nous un motif d'espérance. Aujourd'hui, la France semble avoir abandonné le Vicaire de Jésus-Christ au milieu du danger. Nous regardons comme conséquence de cet abandon les revers qui viennent de fondre sur elle.

« Mais, pontife bien aimé, vous êtes Pierre, et sur cette pierre a été bâtie l'Eglise de Jésus-Christ, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Après l'épreuve viendra le triomphe ».

Pie IX fut tellement touché de ces accents venus de si loin qu'il écrivit lui-même à Mgr Grandin devenu évêque de Saint-Albert, pour le remercier de son dévouement au siège apostolique.

Nous venons d'esquisser quelques-uns des traits de Mgr Grandin, d'après le beau livre du Rév. Père Jonquet. On comprendra facilement que dans un court article biographique comme celui-ci nous n'ayons pu tout dire. Nous n'avons d'ailleurs nullement l'intention de vouloir remplacer l'auteur, car seul son livre que nous recommandons instamment à nos lecteurs peut donner une idée des vertus héroïques et de la sainteté du premier évêque de Saint-Albert. Au dire, en effet, de tous ceux qui l'ont connu et aimé, Mgr Grandin fut un saint dans toute la force du mot. Malheur toutefois à ceux qui osaient faire allusion à sa sainteté, témoin cette réponse qu'il adressait à un missionnaire qui en lui écrivant lui donnait le titre de saint : « Mon pauvre « ami, lui disait-il, de deux choses l'une : ou vous avez « voulu vous moquer de moi ou vous devenez fou ; « dans le premier cas, je vous pardonne pour une fois ; « dans le second cas je vous plains ». Mais quelle que fût son application à dissimuler l'héroïsme de ses vertus, il y avait comme un parfum de sainteté à se dégager de sa personne et les sauvages qu'il avait tant aimés, pour lesquels il avait consumé ses forces et sa vie, lui attribuaient nombre de faits miraculeux.

Certes il n'appartient à personne de devancer le jugement de la sainte Eglise. C'est à Dieu qu'il appartient de glorifier ses serviteurs. Mais pour nous, nous sommes heureux de nous associer au témoignage de reconnaissance que Sa Grandeur, Mgr l'évêque de Valley-

field, envoyait dernièrement au Rév. Père Joliquet. De tout cœur, nous lui disons merci pour nous avoir retracé, d'une main si nette et si sûre, le portrait d'un grand pontife et d'un grand caractère.

A. B.

UN VIEUX MISSIONNAIRE

(Pour la REVUE)

LES journaux anglais de la grande ville de New-York se sont émus dernièrement du zèle et des travaux apostoliques de l'un des nôtres et ont consacré à cet humble prêtre enseveli, pour ainsi dire, dans l'immense République, des articles qui font honneur à la race canadienne-française.

Il s'agit de M. J. F. Malo, missionnaire dans l'Ouest américain, depuis 46 ans.

Voici les propres termes de l'un de ces journaux :
« Bien que parvenu à l'âge où la plupart des hommes songent à se retirer de la vie active pour se livrer à un repos bien mérité, le Rév. J. F. Malo, avec ses 75 ans d'âge et ses 46 ans de mission parmi les Indiens du Nord-Ouest américain, vient d'entreprendre un voyage dans l'Est, recueillant des souscriptions pour l'établissement d'une école pour les sauvages à Elbo Woods,

North Dakota. Déjà une maison y est élevée par la Rév. Mère Drexel, mais les professeurs sont à la charge du Rév. Père Malo qui doit pourvoir à l'éducation de plusieurs centaines d'enfants sauvages. Fils d'un vigoureux habitant canadien, le Père Malo fut ordonné à Montréal, à l'âge de 28 ans, et nommé vicaire dans cette même ville.

« Peu après, Mgr Blanchet d'Orégon, de passage à Montréal, demanda à quelques jeunes prêtres de se dévouer à l'œuvre des missions indiennes durant l'espace de cinq ans. M. Malo répondit à l'appel et passa douze ans dans ces missions.

« Quand Mgr Blanchet se rendit à Rome pour le Concile du Vatican, il prit M. Malo pour son secrétaire. A peine de retour, il fut envoyé à Washington pour y établir un bureau pour les affaires des sauvages.

« C'est là que Mgr Marty vint lui dire que les Sioux demandaient « la robe noire ». Alors M. Malo se rendit au désir du prélat et à la demande des sauvages.

« Il se fit l'un d'eux, partageant leur travail, leur nourriture et leurs usages ; et le résultat fut très heureux.

« Il apprit et parle quatre langues indiennes et dessert les sauvages dispersés dans un rayon de cent milles.

Malgré son âge, le Père Malo est fort comme un homme à l'âge mur, n'ayant jamais été malade et possédant un estomac en parfaite condition dû à la frugalité de sa nourriture et à l'abondance d'air pur. Simple de manières, avec la gentillesse courtoise des Français et le zèle d'un apôtre, il sait se faire admirer de tous. »

Tel est le bel éloge que l'un des nôtres, l'un des plus humbles, s'est fait adresser dans un journal de langue anglaise rédigé par des étrangers à notre race. Ajoutons quelques détails à ces notes. M. Malo naquit à Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies, le 18 février 1830, fils de Jean Malo et d'Élise Goulet. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption et fut ordonné, le 18 décembre 1858, par Mgr Ignace Bourget. Il ne fut pas vicaire à Montréal, comme le dit le correspondant américain, mais bien à Saint-Martin. Il n'y fit que passer et quitta bientôt pour l'Orégon, en 1859, à la suite de Mgr Norbert Blanchet (ancien curé des Cèdres de 1827 à 1838 d'où il partit pour l'Orégon dont les catholiques n'avaient alors ni chapelles ni prêtres).

M. Malo, promis pour cinq ans seulement, a vu ce laps de temps se multiplier par neuf et se voit encore occupé à l'œuvre de ses chers Indiens en faveur desquels il entreprend à nouveau, sur le soir de sa vie, des courses dignes de la vigueur d'un jeune homme.

Il est bien le frère par le sacerdoce, la race, le patriotisme, du Rév. Père Lacombe qui, malgré ses 77 ans, ne craint pas d'entreprendre un voyage d'Europe pour le salut des colons étrangers des vastes prairies canadiennes. Puissent-ils tous deux vivre longtemps encore et voir le couronnement de leurs œuvres !

A. C. D.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Pie X et les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — Le 13 mars a eu lieu la réception des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Le comité central de Rome a d'abord été reçu en audience particulière, présenté par S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli. Le Saint-Père a fait l'éloge des conférences, souhaitant qu'elles progressent toujours dans l'exercice de la charité, « l'un des facteurs les plus importants, ajouta-t-il, de la rédemption sociale ».

Puis, suivi du comité central, il s'est rendu dans le musée lapidaire, où étaient groupés un millier de confrères, appartenant aux vingt-deux conférences de Rome. Le Pape les a félicités et encouragés. L'audience s'est terminée par la bénédiction papale.

— On a inauguré le 20 mars dans la cour de la *canonica* de Saint-Jean de Latran, le monument ouvrier international, élevé pour rappeler l'impulsion donnée par Léon XIII sur le terrain de l'action sociale.

Le cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris, en a été le promoteur et c'est lui qui en a pris l'initiative. Le monument devait d'abord avoir des dimensions plus considérables ; mais lorsqu'il fut décidé qu'il serait élevé non pas sur la place, mais dans une cour, on en réduisit les proportions projetées et le monument tout entier n'a que 4 m. 30 de haut.

Les fonds pour le monument proviennent surtout

d'Allemagne et de certaines régions de la France et de l'Espagne. Aussi un pèlerinage spécial d'ouvriers allemands était arrivé pour assister à l'inauguration.

Le monument, qui se dresse dans la cour de la *canonica*, sur l'emplacement d'une ancienne fontaine ne manque pas de beauté, d'après l'*Italie* ; il s'érige sur quatre degrés de marbre et supporte une plinthe à angle arrondis. Sur les quatre côtés se trouvent des tables de bronze encadrées sur lesquelles sont gravés les principaux passages des Encycliques *Quod apostolici muneris*, *Rerum novarum* et *Graves de Communi*.

L'une de ces quatre tables porte l'inscription suivantes, rédigée par Mgr Volpini, le même prélat qui mourut de façon si imprévue au Vatican à l'heure même où Léon XIII entraît déjà en agonie :

Leoni XIII P. M. — Annum sacri principatus XXV — In summa senectute feliciter supergresso — Opifices catholici — Parenti et vindici — Suo — A. MCMIII — Pii X Pontificatus maximi anno, I. XIV kal. Apr. MCMIV — Dedicatum.

Le cardinal Satolli, archiprêtre de la Basilique patriarcale a pris possession du monument, en présence du comité et de nombreuses députations romaines et étrangères.

Le cardinal Vincent Vanutelli, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, accompagné d'une députation du chapitre de cette basilique libérienne, a présenté au Saint Père un coffret artistique, contenant les vêtements de saint Pie V, dont le corps, qui repose en cette basi-

lique, avait été trouvé revêtu, au moment de l'ouverture du cercueil.

Nous avons annoncé il y a quelques jours le transfert de ce corps à la sacristie et sa prochaine réinhumation.

En même temps, le cardinal et le chapitre ont fait don à Pie X d'un magnifique reliquaire contenant une phalange de doigt de ce saint et glorieux prédécesseur de Sa Sainteté.

Mgr Granito dit Belmonte, après avoir passé quelques jours dans sa famille à Naples, est revenu à Rome. Son Excellence a eu dans la soirée de vendredi une longue audience du Pape. Son Excellence ne rejoindra son poste de nonce à la cour de Vienne que dans la semaine de *Quasimodo*.

Avant cette audience, le Pape a reçu Mgr Jaquet, un mineur conventuel suisse, évêque de Jassy en Roumanie, démissionnaire comme jadis plusieurs autres évêques catholiques de ce pays.

Puis Pie X a donné audience collective au collège des cérémoniaires pontificaux, présentés par Mgr Riggi, leur préfet.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus à la *Revue*

On pourra se procurer ces différents ouvrages chez les principaux libraires catholiques, à Montréal et à Québec.

L'Oraison, étude pratique par M. l'abbé Louis Gillot, supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial. In-12 250. Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Ce livre s'adresse aux âmes d'oraison, pieux fidèles, novices, séminaristes, religieuses et prêtres. Il ne prétend pas être plus qu'un ouvrage de propagation, de vulgarisation pour ainsi dire. On n'en peut faire un meilleur éloge que de rappeler qu'il est recommandé par les Sulpiciens dans leurs séminaires.

Evangile et Révolution. — Simples remarques sur le livre de M. Loisy. « L'Evangile et l'Eglise » — Paris. (Ancienne maison Ch. Douniol — P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, 1903). A Montréal et à Québec, chez les principaux libraires catholiques.

Ange et Apôtre, par l'abbé P. Feige. Un beau volume in-12 de 500 pages. Prix : 3 fr. 75. En vente chez Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

Voici ce que dit à l'auteur Mgr de Briey, évêque de Meaux : « Écrit d'une plume alerte et facile, votre livre, qui se présente sous le haut patronage du saint évêque de Genève, aura, j'en suis sûr, le même succès que ses devanciers auprès des âmes qu'attire la piété solide autant qu'aimable de saint François de Sales. Le titre ; *Ange et Apôtre*, sera pour elles une magnifique devise. Aimer Dieu, le faire aimer, c'est bien là, en effet, pour tout vrai chrétien, le programme le plus complet, le plus beau, le plus divin qu'on puisse rêver. »

Ne pourrait-on pas ajouter que ce titre est d'une grande actualité ? S'il est vrai qu'en temps de guerre tout citoyen doit être soldat, ne faut-il pas qu'au milieu des épreuves si pénibles que traverse en ce moment la sainte Eglise, tout bon chrétien soit, non seulement un modèle de piété, mais encore un apôtre infatigable ?

S. S. Pie X. — Vie populaire anecdotique, par Enrico Martinelli. — Traduite de l'italien. — P. Téqui, éditeur, Paris.

L'Oraison. — Etude pratique, par l'abbé Louis Gillot, 1 vol. in-8. — Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris.

Traité du découragement dans les voies de la piété, suivi du **Traité des tentations.** — Ouvrage posthume du Rév. Père J. Michel, S. J. Revu et publié par un Père de la même Compagnie. — Un vol. in-16 de 300 pages. (Librairie Ch. Douniol, Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

Le vénérable auteur pose en principe, et c'est la doctrine même de l'expérience, que « le découragement est la tentation la plus dangereuse que puisse mettre en œuvre l'ennemi du salut des hommes, parce qu'il s'y attaque à toutes les vertus, en déguise le piège sous mille formes, et expose l'âme à rester inerte et vaincue en face de toutes les passions.

Cette grande thèse ne prend pas moins de *vingt-quatre* chapitres, qui, en près de *deux cents* pages, contiennent tous les développements les plus documentés. Pas une âme de piété qui, appuyée sur cette magistrale doctrine, ne doive reprendre courage pour s'avancer à grands pas dans la perfection et la sainteté.

Cependant, une fois le découragement vaincu, il reste d'autres tentations secondaires qui troubleraient les âmes, si l'on n'apprenait à ne pas trop les craindre. C'est donc ici un deuxième traité, qui contient à son tour une centaine de pages, et est divisé en treize chapitres.

Le religieux auteur nous y montre les raisons miséricordieuses de Dieu dans l'origine, la fréquence, les avantages et les effets des tentations ; ce traité est d'une importance capitale, parce que, si toutes les âmes ne sont pas découragées, il est au moins vrai que toutes sont fréquemment tentées.